



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

MISSION VILLE ET COHESION SOCIALE

N° Spécial

13 Juillet 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial MVCS du 13 Juillet 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	MISSION VILLE ET COHESION SOCIALE	Page
MVCS N° 2021-2	12.07.2021	Arrêté préfectoral portant composition et fonctionnement des conseils citoyens de la ville de Nanterre - Quartier du Parc Sud	3

Arrêté préfectoral
Portant composition et fonctionnement des conseils citoyens
de la ville de Nanterre
Quartier du Parc Sud
Arrêté n° MVCS-2021 n°2 du 12 juillet 2021

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;

Vu le décret N°2014-767 du 3 juillet 2014 fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu le décret N°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;

Vu « le cadre de référence des conseils citoyens » édité par le ministère du droit des femmes, de la ville et de la jeunesse et des sports du mois de juin 2014 ;

Vu l'avis de la commune de Nanterre rendu le 9 novembre 2020 ;

Vu l'avis de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine rendu le 9 juin 2021.

ARRETE

ARTICLE 1 : Désignation des membres des conseils citoyens par tirage au sort et sur la base du volontariat.

Sont désignés membres des conseils citoyens de la ville de Nanterre :

Quartiers du Parc Sud

Collège d'habitants titulaires tirés au sort : 8 titulaires

NOM	PRENOM
BETTA	Anissa
KAMMOUR	Khadija
MROIZI	Yasmina
LEPENDU	Daniel
ALUAHABI	Mohssin
HIRICH	Amina
KANDJOURA	Bissiriou
DADI	Fatima

Collège des associations et acteurs locaux (volontaires) : 3 titulaires

NOM	PRENOM	STRUCTURE
DE GALLARD	Patrick	AILLAUD FRATERNITE
BENAZZI	Loubna	AYTHENTI-CITE
STOIANOFF- NENOFF	Isabelle	LA REGIE DE QUARTIER

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen

Le conseil citoyen, reconnu par le préfet, crée une association en capacité de gérer un budget propre ou de contractualiser avec des acteurs institutionnels locaux pour ses moyens matériels de fonctionnement. Il peut aussi solliciter divers partenariats, financiers ou pas, pour développer son action et mettre en place des projets locaux.

Si le conseil citoyen est porté par une personne morale préexistante : celle-ci bénéficie des moyens alloués pour le conseil citoyen tel que prévus dans le contrat de ville. Elle doit alors prendre en charge le fonctionnement du conseil citoyen en s'engageant à respecter les principes du cadre de référence, en particulier celui relatif à l'indépendance du conseil. Le Préfet reconnaît à cette personne morale la qualité de structure porteuse du conseil citoyen.

ARTICLE 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les partenaires du contrat de ville et inscrites dans celui-ci. Il pourra être prévu le renouvellement total ou partiel des membres du conseil citoyen à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant à trois ans, du contrat de ville.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le Maire de la ville de Nanterre sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 12 Juillet 2021

Le Préfet

Anne CLERC

Préfète déléguée à l'égalité des Chances,

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>